



COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 13 Février 2020

Le jeudi 13 février deux mille vingt à dix-huit heures trente, les délégués des Communautés de Communes adhérant au S.I.R.T.O.M. se sont réunis en Comité Syndical à la salle Polyvalente de Chuisnes, sous la Présidence de Monsieur Jacky JAULNEAU assisté de Mr DE LACHEISSERIE, Mr HAY, Mr DESHAYES et Mme VEDIE, Vice-Présidents.

Date de la convocation : 06 février 2020
Membres en exercice : 88
Membres ayant pris part au vote : 50

Secrétaire de Séance : Mme VEDIE Céline

Etaient présents (voix délibérative) :

Mesdames et Messieurs BESIN-DEJARDIN, BOMPARD, LEFEBURE, GUILLEMET, VEDIE, JAULNEAU, LOCHEREAU, BETOULLE, HAY, DAMAS, MENANT, EPIE, THIBOUST, LECOINTRE, TOUCHON, BUFFETRILLE, CHIVRACQ, CARON, DESVAUX, PLESSIS, DOUIN, CLEMENT, LEBALC'H, TEILLEUX, ANDRE, DUBOIS, ANDRE, BEURE, VERCHEL, MOLLOT, BRIGAND, MAGGIONI, PARIS, DELAYGUE, FOUBERT, SAUVAGE, PICHOS, DENIS, LE FUR, BESNARD, FUNK, DE LACHEISSERIE, GUILLAUME, MARTIN, BIGEAULT, ALLAIS, DELANGE, LEBRUN, MERCIER, DESHAYES,

Etaient absents excusés :

Mesdames et Messieurs GARNIER, PORCHER, GEORGES, LANGLOIS, THEVENET, FLAUNET, ROINEAU, BIZARD, RENAUDOT, LLORCA, BICHON.

Etaient absents :

Mesdames et Messieurs ROCHETEAU, VIOT, CLAY, HUBERT, BRACQUEMOND, THIERY, VINCENT, LAMBERT, LANSADE, HIS, PAFFRATH, PANIER, ANGOULEVANT, JOURDAN, PATRY, MOUTON, DONCK, MANIERE, VALLEE, BARENTIN, DESNAULT, DECOTIGNIE, GUERIN, LALANDRE, DUBESSET, LOMET, PETREMENT.

Ordre du jour

- 1) Approbation du PV de la réunion du 28 Janvier 2020
- 2) Approbation du compte administratif 2019
- 3) Approbation du Compte de gestion 2019
- 4) Affectation du résultat 2019
- 5) Budget primitif 2020
- 6) Rapport annuel 2019 sur la qualité du service de gestion des déchets
- 7) Renouvellement des marchés de collectes et déchèteries (échéance 31/12/2020)
- 8) Questions diverses

Le Président aborde les différents points de l'ordre du jour :

1) Approbation du PV de la réunion du 28 Janvier 2020

Le Président rappelle que le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 23 Janvier 2020, un nouveau comité syndical s'est tenu le 28/01/2020, dont l'ordre du jour était strictement identique. 24 élus étaient présents à cette nouvelle séance et les décisions identiques à l'avis du comité syndical du 23 janvier 2020.

Le Procès-Verbal de la réunion du 28 Janvier 2020 est accepté à l'unanimité par les membres présents.

2) Approbation du compte administratif 2019

Délibération 2020-06

Le Président présente le Compte Administratif 2019 aux membres du SIRTOM en faisant le détail des principaux postes budgétaires.

Pour la section de fonctionnement :

Les dépenses se sont élevées à :	3 533 878,94 €
Les recettes ont été de :	4 214 480,96 €
L'excédent de fonctionnement s'élève à :	680 602,02 €

Pour la section d'investissement :

Les dépenses se sont élevées à :	127 393,66 €
Les recettes ont été de :	196 120,01 €
L'excédent d'investissement s'élève à :	68 726,35 €

Le comité syndical approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2019.

3) Approbation du Compte de Gestion 2019

Délibération 2020-07

Le Président soumet le compte de gestion du receveur de l'année 2019 à l'approbation du Comité Syndical. Celui-ci, reprenant l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année, est en concordance avec le compte administratif 2019 du SIRTOM.

Le Comité Syndical du SIRTOM approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 du receveur municipal.

4) Affectation du résultat 2019

Délibération 2020-08

Le Président rappelle que l'excédent de fonctionnement 2019 s'élève à 680 602,02 € et qu'il convient de statuer sur l'affectation de ce résultat.

Il est proposé au comité syndical l'affectation du résultat de l'exercice comme suit :

- 38 000,00 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) en recettes d'investissement.
- 642 602,02 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) en recettes de fonctionnement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, cette affectation du résultat de fonctionnement 2019.

5) Budget primitif 2020

Délibération 2020-09

Le Président présente le projet de Budget Primitif 2020:

Section de fonctionnement : Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 4 242 746,07 €

Section d'investissement : Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 200 656,77 €

Le Président soumet au vote le Budget Primitif 2020.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent le Budget Primitif 2020.

Le Président précise que, les éléments n'étant pas encore connus, le projet de budget a été réalisé en prenant pour base un taux de TEOM constant et une recette de TEOM identique à celle de l'année passée. De plus, la recette liée à la dissolution du SOMEL n'a pas été prise en compte. En effet, les procédures de dissolution peuvent être longues même après accord des parties, il sera possible de l'intégrer, au même titre que la recette de TEOM définitive, par décision modificative.

Il précise que les recettes de revente de matériaux et de soutien des éco-organismes (principalement CITEO) sont très compliquées à évaluer. Avec la crise sur les papiers/cartons, les prix de reprises sont proches de 0 €. De plus, les effets de glissement des soutiens CITEO d'une année sur l'autre ne permettent pas de simulations précises. Pour exemple, la clôture des soutiens 2018 est très récente.

Concernant l'investissement, le Président rappelle que le budget prévoit les dépenses de maîtrise d'œuvre et d'acquisition de terrain pour la réalisation éventuelle d'une végéterie à Saint Eliph. Ainsi, si le prochain comité syndical décide de réaliser ce projet, les crédits sont prévus sachant que les travaux ne devraient commencer qu'en 2021. Si toutefois les travaux devaient commencer en 2020, il y aurait toujours la possibilité d'avoir recours à l'emprunt puisque la charge des intérêts d'emprunt actuelle du SIRTOM est inférieure à 0.07 €/hab. Toutefois cette décision relèvera du prochain comité syndical. Suite à une question de l'assemblée, le Président rappelle que la surface de terrain envisagée est de 5000m². La somme prévue pour l'acquisition de cette parcelle peut paraître élevée mais il rappelle qu'aucune négociation n'a été entreprise avec le propriétaire et que des frais de géomètre seront à prévoir.

Le Président précise que plusieurs inconnues sont à prendre en compte pour les budgets futurs :

- les coûts de fonctionnement supplémentaires si le prochain comité décide de réaliser une végéterie ;
- les résultats des marchés qui devront être renouvelés rapidement et qui représentent près de 90% des dépenses;
- les orientations prises par le prochain comité suite aux résultats de l'étude d'optimisation en cours.

6) Rapport annuel 2019 sur la qualité du service de gestion des déchets

Délibération 2020-10

Le Président rappelle, que conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le SIRTOM doit réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets. Il sera transmis à chaque commune et chaque communauté de communes membre qui en fait rapport à son assemblée délibérante.

Le Président donne lecture du rapport annuel 2019.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets et charge le Président de le transmettre à chaque commune et communauté de communes membre.

Le Président précise que les quantités d'ordures ménagères collectées ne connaissent plus la baisse constatée ces dernières années mais que la quantité globale de déchets produits par le SIRTOM baisse. De plus, il précise que les nouveaux objectifs de réduction des déchets définis dans le cadre du CODEC et notamment la production d'OMR (poubelle noire) semblent très ambitieux.

7) Renouvellement des marchés de collecte et de déchèteries (échéance 31/12/2020)

Le Président précise que l'ensemble des marchés d'exploitation du service de gestion des déchets arrive à échéance au 31/12/2020 avec possibilité de les reconduire pour la dernière fois 1 an, soit une échéance au 31/12/2021.

Il est proposé de les reconduire pour un an pour les raisons suivantes :

- le renouvellement des conseils municipaux imposerait de relancer les nouveaux marchés avec le nouveau comité qui sera mis en place vraisemblablement début mai. Ainsi les appels d'offres ne seraient lancés, au mieux, que courant juin, ce qui est presque trop tard pour être opérationnel au 01/01/2021 ;
- l'étude sur l'optimisation du service et la tarification incitative n'est pas achevée alors qu'elle permettra au prochain comité de faire des choix quant aux caractéristiques des prochains marchés.

Le Président précise que la prestation de VEOLIA au sein des déchèteries s'est améliorée alors que celle concernant les collectes en porte à porte a été compliquée courant décembre/janvier. En effet, de nombreuses pannes et problématiques de personnels ont imposé des reports de collecte. Cette situation est difficilement compréhensible vu que la société a mis en place deux camions neufs pour réaliser la prestation. Un courrier avec demande de rendez-vous va être rapidement adressé à VEOLIA afin de faire le point sur ces problèmes. Il précise que dans ce cadre, il serait intéressant de revoir le système de pénalité dans le prochain marché car celles en place actuellement ne sont pas toujours très adaptées aux problématiques rencontrées sur la prestation.

Délibération 2020-11 Marché de collecte et collecte sélective des déchets ménagers en porte-à-porte - Reconduction

Le Président expose que le marché de collecte et collecte sélective des déchets ménagers en porte à porte arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Ce marché, détenu par la société VEOLIA, a été passé pour une durée de 67 mois. Il peut être reconduit une dernière fois pour une période de 1 an, soit jusqu'au 31/12/2021. Par conséquent, il convient de statuer sur la reconduction éventuelle de ce marché ou le lancement d'une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert.

Il s'ensuit une discussion avec la salle.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de reconduire pour un an le marché de collecte et collecte sélective des déchets ménagers avec la société VEOLIA.

Délibération 2020-12 Marché de collecte du verre en apport volontaire - Reconduction.

Le Président expose que le marché de collecte du verre en apport volontaire arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Ce marché, détenu par la société VEOLIA, a été passé pour une durée de 67 mois avec possibilité de reconduction de deux fois un an. Ainsi, il peut être reconduit une dernière fois pour une période de 1 an, soit jusqu'au 31/12/2021.

Par conséquent, il convient de statuer sur la reconduction éventuelle de ce marché ou le lancement d'une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert.

Il s'ensuit une discussion avec la salle.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de reconduire pour un an le marché de collecte du verre en apport volontaire avec la société VEOLIA.

Délibération 2020-13 Marché collecte en apport volontaire des journaux magazines - Reconduction

Le Président expose que le marché de collecte en apport volontaire des journaux magazines arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Ce marché, détenu par la société VEOLIA, a été passé pour une durée de 67 mois avec possibilité de reconduction de deux fois un an. Ainsi, il peut être reconduit une dernière fois pour une période de 1 an, soit jusqu'au 31/12/2021.

Par conséquent, il convient de statuer sur la reconduction éventuelle de ce marché ou le lancement d'une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert.

Il s'ensuit une discussion avec la salle.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de reconduire pour un an le marché de collecte en apport volontaire des journaux magazines avec la société VEOLIA.

Délibération 2020-14 Marché d'exploitation des déchèteries de Courville-sur-Eure, Senonches et Saint Eliph - Reconduction.

Le Président expose que le marché d'exploitation des déchèteries de Courville sur Eure, Senonches, Saint Eliph et Lamblore arrive à échéance le 31 Décembre 2020.

Ce marché, détenu par VEOLIA/SOCCOIM pour les lots 1-2 et 3, a été passé pour une durée de 68 mois. Il peut être reconduit une dernière fois pour un an, soit jusqu'au 31/12/2020. Il convient, par conséquent, de statuer sur la reconduction éventuelle de ce marché ou le lancement d'une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert.

Il s'ensuit une discussion avec la salle.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité :

- **de reconduire, pour un an, le marché d'exploitation des déchèteries syndicales avec la société VEOLIA/SOCCOIM pour les lots 1-2 et 3;**

8) Questions Diverses

Destruction d'archives

L'assemblée demande au Président comment un artisan peut détruire des archives volumineuses.

Le Président précise qu'il y a peu de risque lié à la confidentialité sur ce type d'archives si elles sont déposées dans les points d'apport volontaire. En cas de doute, l'artisan peut broyer ses archives avant de les déposer dans les points d'apport volontaire.

Toutefois, certaines sociétés récupèrent les archives pour les détruire dans le respect de la confidentialité avec production d'un certificat. Evidemment, cette prestation est payante.

Opération Compostage

Monsieur De Lacheisserie précise que les prochaines opérations compostage auront lieu sur le secteur de la Ferté Vidame, qui devrait être couvert en totalité d'ici fin 2020.

Il précise que la période électorale perturbe le calendrier, mais la procédure sera la même que pour les autres opérations avec la distribution d'une enquête dans toutes les boîtes aux lettres et une réunion d'information avant la distribution des composteurs.

A l'occasion d'une réunion d'information réalisée à la Ferté Vidame, une enquête a été proposée aux habitants. Il en ressort que 60% des foyers ne compostent pas alors que 90% habitent en maison avec jardin. Il y a donc un fort potentiel de réduction des déchets sur ce secteur.

Lors de cette réunion, il est également ressorti que les habitants avaient du mal à s'approprier les consignes de tri du bac jaune. C'est pourquoi il est important de réaliser des rappels réguliers et de tenir ces réunions d'information qui devront tourner sur le périmètre du SIRTOM.

Suite à une remarque de l'assemblée, Monsieur De Lacheisserie admet que des consignes de tri différentes selon les secteurs géographiques est une vraie difficulté. Toutefois, il précise qu'à terme, le SIRTOM passera également à la consigne visant le tri de tous les plastiques.

Monsieur De Lacheisserie remercie, au nom du comité syndical, Monsieur JAULNEAU pour son engagement au sein du SIRTOM en tant que Président.

Monsieur JAULNEAU remercie à son tour l'ensemble des délégués, actuels et passés, pour le travail réalisé ensemble depuis 2001. Il précise que les nouveaux délégués auront encore de beaux projets à mener dans un domaine en évolution permanente avec l'appui des délégués actuels qui permettront la continuité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Secrétaire de Séance,
Céline VEDIE

A Courville-sur-Eure, le
Le Président,
Jacky JAULNEAU